



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Corse**

Ajaccio, le 29/07/2022

Comité de pilotage des 4 sites Natura 2000 « à chiroptères » & du PNA en faveur des chiroptères

Relevé de décisions des réunions des comités de pilotage du mercredi 2 mars 2022 à l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Corte

Ces réunions du comité de pilotage des 4 sites Natura 2000 **FR9400613** « cavités à chauves souris de Castifao-Muracciole-Olmeto di Tuda et Coggia-Temuli (4 sites éclatés), **FR9400614** « Région de Furiani et Monte Canarino », **FR9402011** « Anciennes galeries de mines de Lozari / Belgodere », **FR9400575** « Caporalino Monte San Angelo di Lano-Pianu Maggiore », Zone de Spéciale de conservation (ZSC) & du Plan National d'Action (PNA) en faveur des chiroptères se sont déroulées mercredi 2 mars à 14h.

Elles étaient organisées par la DREAL, conjointement avec la sous-préfecture de Corte et les animateurs des sites N2000 visés.

Etaient présents: voir feuille d'émargement en PJ n°1

Comité de pilotage des 4 sites Natura 2000 « à chauves-souris »

➤ Intervention du préfet rappelant le cadre du COPIL et la nécessité de désignation d'une structure porteuse

Monsieur le SP de Corte, Yves BOSSUYT rappelle le contexte de la réunion. Il rappelle le contexte: l'État a repris la main au titre du R 414-8-1 du Code de l'environnement, pour réunir les membres du COPIL, afin de relancer le cycle d'animation, pour une durée de 3 ans renouvelables, et mettre en lumière les actions réalisées et les perspectives pour le prochain cycle.

➤ Intervention DREAL : le réseau Natura 2000 en Corse - les perspectives de la loi 3DS

Perle ZLOTYKAMIEN et Fabrice TORRE de la DREAL, exposent la procédure réglementaire de désignation/renouvellement de la présidence du COPIL, de la structure porteuse, de la structure animatrice et du rôle de chacun. Ils apportent également des informations sur la Loi 3DS.

Sur ce point, le COPIL prend note que la loi implique d'importantes modifications dans la gestion de la politique publique Natura 2000. En effet, elle implique:

- le transfert des missions de pilotage pour les sites N2000 exclusivement terrestres à la région (et du portage, par défaut, si aucune collectivité ne se positionne),
- le maintien de certaines missions dans l'escarcelle de l'Etat, et notamment, l'interface avec la Commission Européenne (CE), les missions régaliennes de l'instruction des Evaluations des Incidences Natura 2000 (EIN), le pilotage des sites marins et majoritairement terrestres.

Son entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2023.

Cf diaporama.

➤ **Présentation générale sur les chauves-souris en Corse et des structures animatrices des sites N2000 (GCC et CPIE)**

Gregory BEUNEUX et Violette FOUBERT présentent leur structures de rattachement, respectivement le Groupe Chiroptère Corse (GCC) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Le GCC est l'association qui décline le plan national d'action en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle est membre du Groupe Chiroptères National de la Société Française d'Études et de Protection des Mammifères (SFEPM). Elle est la seule association du territoire spécialisée sur l'étude des 22 espèces de chiroptères présentes sur le territoire (et à l'origine de la découverte de la nouvelle espèce endémique de Corse (Murin nustrale). Seules 14 communes n'ont pas encore été inventoriées sur les 350. Les techniques utilisant les détecteurs d'ultrasons permettront de faciliter la réalisation de ces inventaires.

Le GCC était la structure animatrice lors du précédent cycle d'animation, pour les sites :

- **FR9400613** « cavités à chauves souris de Castifao-Muracciole-Olmeto di Tuda et Coggia-Temuli (4 sites éclatés),
- **FR9400614** « Région de Furiani et Monte Canarino »,
- **FR9402011** « Anciennes galeries de mines de Lozari / Belgodere ».

Le CPIE A Rinascita, a été la structure animatrice pour le site **FR9400575** «Caporalino Monte San Angelo di Lano-Pianu Maggiore », Zone de Spéciale de conservation (ZSC) de 2016 à 2018. Les principales actions inscrites au DOCOB sont la mise en œuvre d'une charte, l'entretien des châtaigniers, la gestion pastorale, le suivi des populations de chauves-souris, du chou insulaire, le suivi entomologique, herpétologique, la transmission d'informations, des actions d'animation grand public et scolaire, la mise en place d'un sentier de découverte et d'un observatoire de la faune sauvage et du paysage (cf présentation). Le CPIE a pris en charge la réalisation d'une partie de ces actions lors de son animation.

L'association assure par ailleurs l'animation de 2 autres sites N2000 sur le territoire:

- Massif du San Pedrone (Castagniccia) (FR9400573)
- Strettes de Saint-Florent (FR9400599)

➤ **Désignation des structures porteuses des 4 sites N2000 de la journée (vote des seuls élus)**

En l'absence des élus concernés et/ ou des mandats, la désignation ne peut avoir lieu.

Elle fera l'objet d'une saisie officielle ultérieure à la réunion.

Par défaut, c'est la Collectivité de Corse qui assurera le portage de l'ensemble de ces sites à partir du 1^{er} janvier 2023 si aucune autre collectivité ne se positionne. Sur proposition de la DREAL, le sous-préfet saisira les élus pour connaître leur volonté de porter un ou plusieurs sites.

➤ **Proposition de modification des arrêtés de COPIL**

Les projets d'arrêtés sont présentés et ne font l'objet d'aucune remarque particulière en séance. **Ils seront également transmis pour avis post réunion.**

➤ **Intervention GCC: le DOCOB du site Natura 2000 - synthèses et présentation des fiches actions - FR9400613 « cavités à chauves souris de Castifao-Muracciole-Olmeto di Tuda et Coggia-Temuli (4 sites éclatés)**

Après avoir décrit le site et en avoir rappelé les enjeux, les fiches action et les priorités à mettre en œuvre pour le prochain cycle sont exposées pour chacun des 4 sites éclatés. Le GCC a essentiellement réalisé des actions de suivi scientifique et de communication, a mis en défens les sites et proposé des Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) sur certains secteurs qui ont été pris par les préfets (cf diaporama).

- **Anciennes galeries de mines de Castifao**
- x Poursuivre le suivi et la veille des populations de Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), Murin de Capacini (*Myotis capaccinii*), Murin du Maghreb (*Myotis punicus*) et Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),

- x S'assurer de l'absence de fréquentation sur le site (veille des ouvrages de mis en défens dont la réfection a été réalisée en 2008),
- x Lutter contre les prélèvements illégaux de la halde via des contrôles de police,
- x Créer un APPB sur une partie du secteur (l'APPB de 1998 ne concerne pas la zone sud-est du site Natura 2000),
- x Mettre en défens les entrées existantes non protégées.

- **Grotte marine de Coggia-Temuli**

- x Veiller à ce que le projet de création d'un sentier sur le littoral entre la zone pavillonnaire et le centre-ville n'entraîne pas de pollution lumineuse supplémentaire,
- x Réaliser un suivi de la fréquentation touristique de la grotte (APPB + protection physique réalisés en 2003),
- x Poursuivre le suivi des 3 espèces présentes sur le site : Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), Murin de Capacini (*Myotis capaccinii*) et Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).

x

- **Anciennes mines de Francone**

- x renforcer la protection physique mise en place en 2003 par ennoyage de l'entrée de la cavité, via la fermeture de l'accès au parking,
- x Étendre le périmètre de l'Arrêté de protection de Biotope (n°2B-2019-10-25-009),
- x Créer un panneau sur les chauves-souris sur le sentier en proximité des mines,
- x Restaurer les anciennes bâtisses en respectant un accès possible aux chauves-souris cf prescriptions du livret technique sur les bâtiments en cours d'élaboration (finalisation estimée pour juillet 2022). Conventionnement possible avec un gestionnaire cf ORE dans le cadre des mesures compensatoires de projets d'aménagement,
- x Lutter contre le dépôt illégal d'ordures.

- **Tunnel de Muracciale**

- x Étendre le périmètre de l'Arrêté de protection de Biotope (n°2B-2019-10-25-007) aux deux entrées du tunnel,
- x Poursuivre le suivi et la veille des populations de Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) et du Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).

Sujets transversaux évoqués lors des échanges :

- l'état de conservation pour l'ensemble de ces sites :

Il est observé une tendance générale en déclin des effectifs des populations, dont l'origine est encore inconnue.

- les corridors :

Il apparaît urgent de mettre en place des corridors (incluant les zones de chasse et de transit dont les zones humides) pour les chauves souris dont le domaine vital (50 km) s'étend bien au-delà des périmètres des sites N2000. Sujet à intégrer à la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

La Collectivité de Corse a voté une trame verte et bleue opposable aux documents d'urbanisme.

Trame noire : certaines espèces sont lucifuges et en particulier le murin de Capaccini. Il apparaît nécessaire d'organiser une journée ou une nuit de sensibilisation autour de la trame noire, selon le modèle de la nuit européenne ou de la nuit internationale de la Chauve-souris organisée par la SFPEM (<https://www.nuitdelachauvesouris.com/>). Un lien est également proposé avec le projet « ciel étoilé » du programme MAB.

L'exemple de la Citadelle de Corte pour laquelle le système d'éclairage a été adapté pourrait être présenté. Le GCC réalise déjà une campagne de sensibilisation des communes pour lutter contre la pollution lumineuse (cf livret technique pollution lumineuse).

- l'éolien : La hauteur de vol des espèces est variable (proche du sol pour le Murin de Capaccini mais plus en altitude pour le Minioptère de Schreiber). Les parcs éoliens et panneaux photovoltaïques

flottants représentent des obstacles importants, notamment lors de l'activité de chasse. Les programmes de planification et les projets d'aménagements doivent prendre en compte les chauves-souris.

- **diagnostic archéologique** : rendre systématique la réalisation d'un diagnostic archéologique avant de fermer les sites.

➤ **Intervention GCC: DOCOB des sites Natura 2000 - synthèses et présentation des fiches actions :**
- FR9400614 « Région de Furiani et Monte Canarino »,
- FR9402011 « Anciennes galeries de mines de Lozari / Belgodere »

Après avoir présenté le travail réalisé (voir diaporama), le GCC présente les actions prioritaires pour les deux sites :

- **FR9400614 « Région de Furiani et Monte Canarino » :**
 - x Poursuite de la mise en protection réglementaire débutée en 1995 via l'APPB en cours d'actualisation (dépôt du dossier courant 2022 par le GCC avant passage en CSRPN et CNPN pour une finalisation en 2023),
 - x Accroître le porter à connaissance des communes et les associer à des actions de sensibilisation. Un accompagnement des communes est envisageable dans le cadre du PNA,
 - x Poursuivre le suivi des 6 espèces présentes : Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), Murin de Capacini (*Myotis capaccinii*), Murin du Maghreb (*Myotis punicus*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).

- **FR9402011 « Anciennes galeries de mines de Lozari / Belgodere »**
 - x Élaborer une convention entre le CEN et le propriétaire pour transfert de responsabilité,
 - x Réaliser un diagnostic archéologique avant fermeture,
 - x Poursuivre le suivi des populations de Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), Murin de Capacini (*Myotis capaccinii*), Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), Murin du Maghreb (*Myotis punicus*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
 - x Réaliser la veille de la protection physique créée en 2007 (APPB modifié en 2019 °2B-2019-10-25-004).

➤ **Intervention CPIE : DOCOB du site Natura 2000 FR9400575 «Caporalino Monte San Angelo di Lano-Pianu Maggiore » - synthèses et présentation des fiches actions**

Remarque : ce site n'a pas uniquement été désigné pour les espèces de chauves-souris qu'il présente mais également pour les espèces suivantes : *Papillon hospiton*, *Testudo hermanni*, *Brassicus insularis* et *Euleptes europaea*.

Le CPIE a réalisé l'animation du site entre 2016 et 2018. Il n'y a plus eu d'animation depuis cette date. Vilotte Foubert en présente la synthèse (voir diaporama).

Actions prioritaires à prévoir pour le prochain cycle d'animation (cf CR du COPIL du 07/02/2019)

- x Communiquer sur la charte afin d'obtenir des signataires,
- x Diffuser la plaquette d'information réalisée,
- x Poursuivre les actions de sensibilisation, de gestion et d'ouverture des milieux via des MAEC/ contrats N2000,
- x Contracter des MAEC pour maintenir l'ouverture des milieux,
- x Poursuivre le travail de restauration des châtaigneraies,
- x Poursuivre le suivi des populations de chiroptères présentes sur le site (Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) et Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),

- x Poursuivre le comptage de la population de chou insulaire (*Brassicus insularis*) réalisé par le CBNC tous les 4 à 5 pour estimer la taille de la population (dernier comtage : 1000 individus en bon état de conservation),
- x Réaliser le sentier de découverte,
- x Créer l'observatoire de la faune à la tour de Caporalino,
- x Poursuivre l'action d'implication des agriculteurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur leurs parcelles,
- x Poursuivre les actions de sensibilisation réalisées (école de Francardo) auprès des scolaires,
- x Poursuivre le suivi réalisé sur le Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*),
- x Poursuivre le travail de prospection du porte-queue (*Papillon hospiton*).

Actions communes à l'ensemble des 4 sites Natura 2000 évoqués lors du COPIL :

- x **Impulser l'animation N2000 sur le site en lien avec les actions du PNA en faveur des chiroptères**
- x **Renforcer les actions de Sensibilisation du public scolaire et des locaux sur le thème des chauves-souris dans chaque commune**
- x **Entretien, Poser ou remplacer les panneaux d'informations générales des mesures de protection régionale (Natura 2000 et APPB)**
- x **Intégrer les corridors dont la trame noire dans les outils de planification**
- x **Développer, renouveler la signalétique (en précisant « site sous surveillance » si pose de pièges photographiques)**
- x **Mettre en place des mesures de gestion agri-pastorale locales et adaptées (contrats Natura 2000)**

L'ensemble des diaporamas de présentation, vidéos et livrets élaborés par le GCC et la CPIE cités sont disponibles sur la communauté Natura 2000 de la plateforme d'échange OSMOSE.

Il est proposé la création d'un **groupe de travail sur les corridors et sur la modification de périmètre des APPB.**

Le COPIL valide l'ensemble des propositions d'action pré-citées.

Comité de pilotage du PNA en faveur des à chauves-souris

➤ Intervention DREAL : les plans nationaux d'actions, une politique publique de l'Etat partagée

Présentation de la politique publique par Fabrice Torre (cf diaporama). Le comité prend note des éléments suivants :

- le PNA répond de façon opérationnelle aux réglementations européennes et françaises,
- l'objectif est de restaurer l'état de conservation des espèces concernées en lien avec les autres politiques publiques dont Natura 2000,
- c'est un outil de mobilisation des différents acteurs du territoire (et au-delà),
- il nécessite la mutualisation des compétences et la recherche de financements complémentaires à l'enveloppe affectée par le ministère de la transition écologique.

➤ Intervention GCC, animateur du PNA

Présentation des actions entreprises par Grégory Beuneux. Les 10 actions du PNA national 2016-2025 sont déclinées régionalement (cf diaporama).

Il est proposé que le GCC :

- x Participe à l'élaboration de la liste des espèces sensibles pour le SINP (cf action 1),
- x Se rapproche de Yann Quilichini, professeur à l'université de Corse sur le sujet veille sanitaire (cf action 2),
- x Poursuive sa réflexion sur l'intégration des corridors écologiques dans l'aménagement du territoire (en lien avec les sites N2000) (cf action 3),
- x Finalise les APPB en cours d'instruction et veille sur les protections physiques (cf action 4),
- x Se rapproche du service concerné à la CdC pour obtenir des financements pour protéger les gîtes dans les bâtiments (cf action 5),
- x Poursuive sa veille via une sensibilisation des communes, sur les travaux d'éclairage des nouvelles infrastructures de transport et d'ouvrages d'art et la restauration des anciennes en lien avec la trame noire (cf action 6),
- x Se rapproche du SM PNRC sur le Life Gyprescue concernant l'enjeu éolien (cf action 7),
- x Participe à l'élaboration de documents de gestion concernant la forêt privée (cf action 8),
- x Mette en œuvre des contrats N2000 pour répondre au contentieux européen sur l'utilisation de produits phytosanitaires sur les vignes. Un avis du GCC requis sur proposition de contrats N2000 formulées par le CENC (cf action 9),
- x Crée un outil pour les scolaires via le réseau Canopée (proposition ONF) (action 10),
- x Prenne l'attache du pilote du PNA national pour développer davantage le volet animation (action 10),
- x Multiplie les acteurs pour déployer encore davantage les actions (action 10),
- x Diffuse les actions réalisées (valoriser notamment travaux et publications sur le site du GCC ou d'autres acteurs),
- x Prévoit une action prioritaire de recherche de financement hors enveloppe DREAL et OEC.

L'ensemble des partenaires présents valident ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

PJ : les supports de présentation sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

-<http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9400613-cavites-chauves-souris-de-castifao-muracciole-olmeto-di>
-<http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9400614-region-de-furiani-et-monte-canarinco>
-<http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9402011-anciennes-galeries-de-mines-de-lozari-belgodere>
-<http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9400575-caporalino-monte-san-angelo-di-lano-pianu-maggiore>

Le sous-préfet de l'arrondissement
de Corte

Yves Bossuyt

Annexe 1 : Liste des destinataires membres du comité de pilotage Natura 2000

Collèges	Nom Prénom représentant(s)
Services de l'État	
Monsieur le sous-préfet de Corte	Sous-Préfet : M. Yves BOSSUYT
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Fabrice TORRE Perle ZLOTYKAMIEN Anne-Laure PACCINI
Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Corse	Camille FERAL
Monsieur le directeur départemental des territoires de la Corse du Sud	Sabine HOFFERER/ Catherine MARCELLINI
Monsieur le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Corse	Tristan BATAILLE
Monsieur le directeur régional de la Direction de la Mer et du Littoral Corse (DMLC)	
Monsieur le directeur régional de la Direction régionale des Affaires culturelles	Franck LEANDRI
Directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) 2A	Sandrine POLYCHRONOPOULOS
Directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) 2B	Magali MARTIN
Elus, représentants des collectivités territoriales	
Monsieur le président du conseil exécutif de Corse	Gilles SIMEONI
Monsieur le président du syndicat mixte du parc naturel régional de la Corse	François ARRIGHI François COGGIA François ORSINI Chantal PERALDI Pierre AGOSTINI
Maire de la commune de Coggia	Pierre-Michel SIMONPIETRI
Maire de Castifao	Lionel MORTINI
Maire de Muracciole	Jean-Phillipe FILIPPI
Maire d'Olmata-di-Tuda	François COLONNA
Maire de Furiani	François SARGENTINI
Maire de Belgodère	Antoine ORSINI
Maire d'Omessa	Claudy OLMETA Lionel MORTINI
Président de la Communauté de communes Spelunca-Liamone	
Président de la communauté de communes Pasquale Paoli	
Président de la communauté de communes du Centre Corse	
Président de la communauté de communes Nebbiu Conca D'oru	
Président de la cCommunauté de Communes Ile-Rousse Balagne	
Représentants des établissements publics	
Monsieur le directeur territorial de l'office national des forêts	Pierre VELLUTINI
Monsieur le délégué régional de l'office français de la biodiversité	Eric HANSEN
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse	Lydia BELGODERE
Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse	Marie Pierre BIANCHINI
Monsieur le directeur de l'agence de tourisme de la Corse	Daniel CHARAVIN
CRPF	Daniel LUCCIONI
CEL	Michel MURACCIOLE
Directeur de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME)	Jean-Marc AMBROSIANI
CAUE 2A	
CAUE 2B	
Usagers et socioprofessionnels	
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud	Stéphane PAQUET
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse	Joseph COLOMBANI
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse du Sud	Président ETTORI
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse	Jean-Baptiste MARI
Monsieur le président de la ligue Insulaire Spéléologie Corse	Jean-Noel DUBOIS
Associatio I Toppi Pinnuti	Franck ZERLI
Groupe Chiroptères Corse	Gregory BENEUX
Président de la ligue Corse de la fédération française de la montagne et de l'escalade	Thierry MORAZZANI
Président de la compagnie des guides de canyon et des accompagnateurs en	

montagne corse
Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Simoncelli
Monsieur Thery
Monsieur Muracciole
Monsieur Casanova
Monsieur Colombani
Monsieur Battiglini nicolas
Monsieur Potentini
Monsieur Rafaelli
Monsieur Battaglini
Monsieur Marchini
Monsieur Guidoni
Monsieur Paoletti
Arkemine
EDF (service hydroelectricité)
CPIE A Rinascita
Fondation du patrimoine

Antoine BATTESTINI

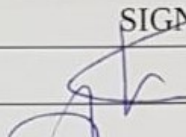
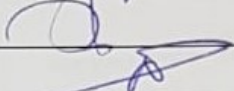
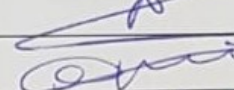
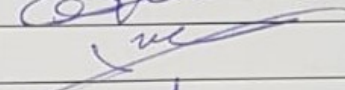
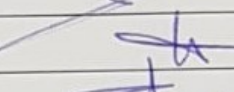
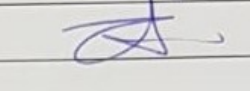

Patrick BRESSOT
Violette FOUBERT
René LOTA (délégué régional)

Personnes qualifiées au titre des Sciences de la Vie et de la Terre et de la valorisation pédagogique :

Madame la responsable du conservatoire botanique de Corse
Madame la responsable du Conservatoire d'espaces naturels de Corse
Directeur de L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)
Directeur du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Laetitia HUGOT
Fabienne GERARD
Dominique GARCIA (Président)
Anthony REY

Annexe 2 : Feuilles émargement

COPIL Sites à chauves-souris - 02/03/2022		
NOM PRENOM	STRUCTURE	SIGNATURE
En Présentiel = TORRE Fabrice	DREAL	
BENEUX G	GCC	
Christophe PANAIOTIS	OEC	
ORSINI François	Maire de Castifao	
VESPERINI Dominique	CASTIFAO	
OLIVE Jean-Dominic	Maire de Castifao	
ZLOTYKAMIEN Perle	DREAL - DBT	
En visio conférence =		
PACCINI Anne-Laure	DDT2B	
ARRIGHI François	SM PNRC	
AGOSTINI Pierre	Maire d'Olméti-di-Tuda	
ORSINI Antoine	Président CC Centre Corse	
COLOMBANI Maeva	CCIRB	
MURACCIOLE Stéphane	ONF	
GENOUD Eric	Ligue Insular Sportive	
LABEAU Valérie	CC Centre Corse	
QUEST CLÉMENCE	CEN	
LELEU Florian	INRAP	
TRAMONI Pascal	INRAP	

COPIL PNA - 02/03/2022

Présents :

➤ Présentiel :

- BENEUX Grégor (GCC)
- PANAIOTIS Christophe (OEC)
- TORRE Fabrice (DREAL)
- ZLOTYKAMIEN Perle (DREAL)

➤ Visioconférence :

- AGOSTINI Pierre (Maire d'Olméti-di-Tuda)
- ARRIGHI François (SM PNRC)
- COLOMBANI Maeva (CCIRB)
- ORSINI Antoine (CC Centre Corse)
- GENOUD Eric (LISC)
- LA MILZA Jean-Claude (I Toppi Pinnuti)
- LELEU Florian (INRAP)
- MURACCIOLE Stéphane (ONF)
- TRAMONI Pascal (INRAP)